

13 p. 2856

ARRETE N° 37. 2856

portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en totalité, de l'actuel domaine de Ferrières, château et parc avec ses dépendances, sis à FERRIÈRES-EN-BRIE (Seine-et-Marne) ;

LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de région, à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans la région et aux décisions de l'Etat en matière d'investissement public ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

VU l'arrêté en date du 15 janvier 1975 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques des façades et toitures, de l'escalier d'honneur et des pièces suivantes avec leur décor : grand hall, salle à manger, grand salon, salon bleu, salon des tapisseries, salon des quatre colonnes et fumoir du château de FERRIERES (Seine-et-Marne) ;

La commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région d'Ile de France entendue en sa séance du 5 décembre 1996 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le château et le parc de Ferrières présentent un intérêt d'art et d'histoire suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de l'ensemble du domaine, un des plus représentatifs de l'art du Second Empire ;

SUR proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile de France ;

ARRETE

ARTICLE 1er - Est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en totalité, l'actuel domaine de Ferrières, château et parc avec ses dépendances, situé :

- d'une part sur la commune de FERRIÈRES-EN-BRIE (Seine-et-Marne) sur la parcelle n° 761 d'une contenance de 89 ha 95 a 20 ca, figurant au cadastre section B ;

- d'autre part, pour partie du parc, sur la commune de PONTCARRÉ (Seine-et-Marne) sur les parcelles n°s 339 et 340, d'une contenance respective de 3 ha 72 a 46 ca et de 35 ha 49 a 55 ca, figurant au cadastre section A ;

L'ensemble du domaine appartient à l'Etat, affecté à la Chancellerie des Universités de Paris.

Celle-ci en est propriétaire par acte du 8 octobre 1976, passé devant Maîtres DURANT des AULNOIS et SOLUS, notaires à PARIS (8e) et publié au bureau des Hypothèques de MEAUX (Seine-et-Marne) le 10 janvier 1977, volume 5992, n° 17 et au bureau des Hypothèques de MELUN (Seine-et-Marne) le 10 août 1977, volume 9067, n° 8.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté annule l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques susvisé du 15 janvier 1975 ;

ARTICLE 3 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France.

ARTICLE 4 - Il sera notifié au préfet du département de Seine-et-Marne, aux maires de FERRIÈRES-EN-BRIE, de PONTCARRÉ et à l'affectataire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à PARIS, le - 9 DEC. 1997

Le Préfet de la Région d'Ile de France

Préfet de Paris

Joël THORAVAL

Pour ampliation,
Pour le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
L'Adjoint au chef du bureau du cabinet,

Jenny LUDE

